

**COMMUNE DE SORGUES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis à l'Espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Thierry ROUX, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



**DEL\_2024\_210**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services et de créer :

- 1 poste d'attaché principal à 29h45
- 1 poste de Bibliothécaire principal à temps complet
- 1 poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h30
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique à 28h
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32h12
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

**Vu**, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

**Considérant**, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services,

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste d'attaché principal à 29h45
- 1 poste de Bibliothécaire principal à temps complet
- 1 poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h30
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique à 28h
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32h12
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*